

TRAVAUX SOUS TENSION EN BT SUR LES INSTALLATIONS Recyclage

Installations industrielles et tertiaires

- Objectif :** Actualiser les connaissances des personnes déjà habilitées « T » ou « N » sur les installations industrielles et tertiaires suivant les exigences des normes NF C 18-505-1 et NF C 18-505-2-2.
- Public concerné :** Personnel réalisant des TST sur les installations industrielles et tertiaires.
- Prérequis :** Être habilité « T » ou « N » sur les installations industrielles et tertiaires définis ci-dessus à l'issue d'une formation initiale sur l'installation industrielle et tertiaire (*ou stage initial FORMAPELEC référencé TST I 400 ou TST I 422*).
- Contenu :** Voir au verso.
- Durée :** 2 jours en continu (14 heures).
- Pédagogie :** La progression pédagogique s'appuie sur le rappel de la réglementation en vigueur, des travaux pratiques et des échanges d'expérience.
65% du temps est consacré à des travaux pratiques sous tension BT sur des installations électriques.
- Outils pédagogiques :** Salle de cours, vidéoprojecteur, écran.
Plateformes techniques TST BT,
Outillages et matériels spécifiques conformes aux normes.
- Dotation du stagiaire :** Documents, vêtements et EPI nécessaires **voir la liste détaillée au verso**.
- Lieu :** CACHAN (94), DARDILLY (69).

Une attestation de stage et un avis de formation seront délivrés à l'issue de cette formation.

CONTENU DU STAGE

1 – Théorie

- Retour d'expérience et accidentologie.
- Rappels sur les normes NF C 18 505-1 et NF C 18 505-2-2.
- Procédures d'accès aux installations industrielles et tertiaires, rappels (*OTST, ATST, ITST*).
- Analyse des risques électriques, rappels.
- Moyens de prévention, EPI.

2 – Travaux pratiques

- Remplacement sous tension d'un appareil moulé.
- Réalimentation.

DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Bulletin d'inscription avec engagement écrit de l'employeur, précisant que le personnel inscrit satisfait aux prérequis fixés par l'Organisme Travaux Sous Tension sur les Installations Electriques.

DOCUMENTS QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Titre d'habilitation électrique.
- Fournitures de bureau.

VÊTEMENTS ET EPI QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Vêtements de travail (*couvrant les bras et les jambes, non propageateur de la flamme et ne comportant pas de pièces conductrices, CEI 61482-1-2 et EN ISO 14116*).
- Paire de chaussures de sécurité (*NF EN ISO 20345*).
- Casque d'électricien avec jugulaire (*NF EN 397*) et équipement de protection oculaire et faciale (*NF EN 166*).
- Paire de gants isolants 500 V en latex pour électricien (*à la taille du stagiaire, NF EN 60903 classe 00*).
- Paire de surgants pour électricien en cuir à crispin (*à la taille du stagiaire, NF EN 388*).
- Paire de gants de manutention (*à la taille du stagiaire*).